

**Comité technique restreint  
« DPM/Baie de Bourgneuf »  
9 septembre 2009  
Bouin**

Pour l'élaboration du document d'objectifs :

« Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts »  
Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 5212009 relative à la Directive « Oiseaux »

## Propositions de cahiers des charges sur la Baie de Bourgneuf

Opérateur local :

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

Document de travail



# Les prés salés

★★★

## Améliorer la fonctionnalité des grands prés salés

### DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

#### **Objectif et description de l'action**

L'objectif est d'améliorer la capacité d'accueil des prés salés pour les oiseaux à la fois nicheurs et hivernants. En effet, certaines pratiques entraînent de forts dérangements des populations d'oiseaux.

L'objectif est de rendre compatibles ces activités avec la présence et la conservation des populations d'oiseaux, notamment les reposoirs de marée haute et les nicheurs.

Les engagements porteront sur (cf détails ci-après) :

- la réalisation de panneaux, documents et actions d'information des différents utilisateurs
- l'adaptation de zones de tranquillité pour l'avifaune, en partenariat avec les sociétés et associations de chasse, avec les clubs de sport, les sauniers, les clubs aéronautiques

Un lien devra être fait avec la charte "sports de nature" en cours de réalisation au niveau départemental, qui associe les services de l'état, les associations de sport et de protection de l'environnement, les collectivités locales.

**Correspondance fiches milieux** : Fiche milieu pré salé, enjeu 1, objectifs 1, 2 et 3.

**Correspondance DOCOB Habitats** : fiches action 8 et 31

#### **Espèces visées et milieux concernés**

Toutes les espèces fréquentant les prés salés en période de nidification, de migration ou d'hivernage.  
Habitats d'intérêt communautaire concernés : replats exondés (1140), prés salés (1310, 1320, 1330), fourrés thermo-atlantiques (1420)

#### **Facteurs actuels influant sur leur état de conservation**

Facteurs positifs : accès naturellement difficile à certains secteurs de prés salés

Facteurs négatifs : dérangement ponctuel ou continu (promeneurs, cueilleurs de salicorne, sports nautiques, pêcheurs, conchyliculteurs, chiens, chasseurs)

#### **Maîtres d'ouvrages potentiels**

Collectivités, Clubs de sports nautiques, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Sociétés de chasse, Sauniers, Ostréiculteurs, magasins de sport

### PERIMETRE D'APPLICATION

**Principaux secteurs** : tous les secteurs de prés salés, en particulier les grandes surfaces du continent (Ancien polder de la Prise, Noue Fromagette, Trente Salops, Port du Bec, Parracaud, Collet) et la pointe Brémaud à Noirmoutier (cf. cartographie des milieux).

**Surface concernée estimée** : Minimum 70 ha

**Principaux statuts réglementaires** : réserve de chasse sur une grande partie (sauf pointe Brémaud et une partie de l'ancien polder de la Prise)

**Principaux statuts fonciers** : Domaine public maritime, propriétés privées, propriétés communales, propriété CELRL

### INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Nombre d'actions de communication/formation engagées

Nombre de documents diffusés

Nombre de panneaux posés

Surfaces de prés salés "protégées" des dérangements

## ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

### Non rémunérés

Engagement des clubs de sports à informer leurs adhérents et à ne pas fréquenter certains secteurs à certains moments (proximité des reposoirs de marée haute)

Information des sportifs *via* les magasins locaux (plaquettes d'information à distribuer aux magasins)

Engagement des collectivités à ne pas favoriser l'accès aux secteurs sensibles

### Rémunérés

- Inventaires des populations de laro-limicoles et de passereaux dans les prés salés non ostréicoles
- Réalisation de panneaux, de documents et de sessions d'information sur la sensibilité des espèces des prés salés à destination des pratiquants de sports nautiques
- Réalisation de panneaux et de documents d'information sur la sensibilité des espèces des prés salés à destination d'un public plus large (promeneurs, sauniers, chasseurs)
- Définition des zones de "non fréquentation" par les sportifs (réunions de concertation) et de zones adéquates pour l'accès à la baie
- Création d'un "label biodiversité" pour les clubs de sport : travail en commun entre experts environnement, structure animatrice et clubs de sports nautiques

## BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

	Coûts
Inventaire des populations de laro limicoles et de passereaux	≈1 000 à 1 500 €
Panneaux d'information	≈1 500 euros /panneau
Documents d'information	????
Sessions de formation des sportifs	600 €/jour
Définition de zones de non fréquentation et création d'un "label biodiversité"	5 000 €
Suivi des populations d'oiseaux (reposoirs de marée haute)	2 000 €/an
<b>Total sur 5 ans</b>	

	Etat	Ag.eau	Region	Dpt85	EPCI	Autres
<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>						

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Inventaires oiseaux						
Création des panneaux et pose						
Création et diffusion des documents						
Sessions d'information						
Définition des zones de non fréquentation						
Label biodiversité						

PDRH et financements possibles

Financement PDRH :

A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Conception de panneaux
- Fabrication
- Entretien des équipements d'information
- Etudes et frais d'expert

Autres financements possibles

Région / MEDDAT / Agence de l'eau / FEDER / Fondation de France :

- Inventaire et suivis des populations de laro limicoles et de passereaux
- Documents d'information (possibilité de l'inclure dans l'animation du DOCOB)
- Sessions de formation des sportifs (possibilité de l'inclure dans l'animation du DOCOB)
- Définition de zones de non fréquentation et création d'un "label biodiversité" (réunions de concertation, communication)



## Favoriser le développement des prés salés et améliorer leur état de conservation

### DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

#### **Objectif et description de l'action**

Les prés salés en contact avec la baie jouent un rôle essentiel dans la production primaire et donc dans les chaînes alimentaires (richesse en invertébrés, nurseries de poissons, ...). Ils jouent également un rôle important pour le reposoir des oiseaux d'eau à marée haute, pour la nidification de certains d'entre eux. Enfin, ils ont un rôle d'épuration des eaux (activité bactérienne importante) et de protection du littoral contre l'érosion. Or, dans la baie de Bourgneuf, ces prés salés occupent une assez faible surface.

En outre, le long des fossés du marais salé, des petites surfaces de pré salé se développent sur un assez long linéaire (non quantifié). Ces petites surfaces jouent aussi un rôle, par exemple pour le nourrissage des limicoles et passereaux nicheurs du marais. Ces zones, non valorisables dans les surfaces PAC, risquent de disparaître à terme, alors qu'elles sont importantes pour la biodiversité des fossés et parcelles attenantes.

L'objectif est de favoriser le maintien et l'extension des surfaces de prés salés existantes :

- par la mise en gestion conservatoire (affectation au Conservatoire du Littoral)
- par la mise en gestion pastorale de certains secteurs de prés salés
- par la sauvegarde des petites zones de prés salés en bordure des prairies du marais salé

**Correspondance fiches milieux** : Fiche milieu pré salé, enjeu 2

**Correspondance DOCOB Habitats** : fiches action 19 et 20

#### **Espèces visées et milieux concernés**

Toutes les espèces fréquentant les prés salés en période de nidification, de migration ou d'hivernage.  
**Habitats d'intérêt communautaire concernés** : replats exondés (1140), prés salés (1310, 1320, 1330), fourrés thermo-atlantiques (1420)

#### **Facteurs actuels influant sur leur état de conservation**

Facteurs positifs : accès naturellement difficile à certains secteurs de prés salés

Facteurs négatifs : dérangement ponctuel ou continu

#### **Maîtres d'ouvrages potentiels**

Collectivités, Conservatoire du Littoral, Etat, Agriculteurs, universités, Conservatoire Botanique National, Direction des Services Vétérinaires, IFREMER

### PERIMETRE D'APPLICATION

**Principaux secteurs** : tous les secteurs de grands prés salés : partie peu ou non exploitée de l'ancien polder de la Prise, Noue Fromagette, Trente Salops, sud du Port du Bec, port du Collet). On peut également y inclure la bordure littoral où des herbiers commencent à se former

**Surface concernée estimée** : Environ 70 ha

**Principaux statuts réglementaires** : réserve de chasse sur une grande partie.

**Principaux statuts fonciers** Domaine public maritime, propriétés privées, propriétés communales,

### INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Surface acquise à vocation conservatoire

Surface mise en pâturage et faisant l'objet d'un suivi

Evolution de la surface de prés salés (en contact avec l'estran et le long des fossés salés)

Etat de conservation des prés salés

### ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

#### **Non rémunérés**

Consultation des Services Vétérinaires et de l'IFREMER pour identifier les risques sanitaires vis-à-vis de la conchyliculture.

**Rémunérés**

- Cartographie précise des habitats dans les grandes surfaces de prés salés, dans la zone de balancement des marées et dans les zones protégées des digues
- Etude de la possibilité de mettre en pâturage certains secteurs (bibliographie, étude des particularités du seul pré salé pâturé de la baie : la Noue Fromagette)
- Mise en pâturage de nouveaux secteurs (en fonction des résultats de l'étude)
- Conservation des zones de prés salés en bordure des fossés du marais salé

**BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**

Cartographie des habitats des "grands" prés salés	<b>Coûts</b> 1200 euros
Etude pâturage	3000 euros
Pâturage	300 €/an/ha
Conservation prés salés fossés	300 €/ha/an
<b>Total sur 5 ans</b>	

	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt85</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>						

**CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE**

<b>Engagement</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<i>Acquisition de terrains à vocation conservatoire</i>						
<i>Cartographie</i>						
<i>Etude/diagnostic pâturage</i>						
<i>Début du pâturage tournant</i>						

Financement PDRH :

Mesure 214 I du PDRH (mesures agroenvironnementales territorialisées, enjeu Natura 2000)

- Mise en pâturage de certains secteurs, avec cahier des charges chargement et rotation
- Engagement d'un contrat pour le pâturage existant

Autres financements possibles

Région / MEDDAT / FEADER /CELRL :

- Acquisition de terrains à vocation conservatoire
- cartographie précise des habitats de prés salés
- diagnostic pâturage
- Recherche d'éleveurs intéressés par la démarche du pâturage
- Diagnostic "prés salé de fossé"
- Mesure conservation pré salé de fossé (si pas de MAE possible puisque hors PAC)

# Les vasières et les récifs



## Améliorer la fonctionnalité biologique de la vasière

### DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

#### **Objectif et description de l'action**

L'augmentation du nombre de personnes qui fréquentent la baie et son pourtour font craindre des effets de dérangement et de concurrence trophique importants pour les populations d'oiseaux d'eau migrateurs, pour lesquels la baie de Bourgneuf joue un rôle primordial au niveau régional et français. En particulier, le nombre de pêcheurs à pied amateurs est en forte augmentation. Outre les probables interactions entre cette activité et les populations d'oiseaux (concurrence spatiale et trophique, report des bernaches dans les cultures lié à l'évolution des herbiers de zostères), cette augmentation commence à poser des problèmes de sécurité mais également de non respect de la réglementation (engins utilisés, tailles et quantités de coquillages pêchés), notamment aux abords du Gois et du polder de Sébastopol.

Enfin, les reposoirs de marée haute en haut de vasière souffrent du dérangement du fait du développement des sports nautiques.

Afin que la baie conserve son rôle primordial pour l'accueil des oiseaux d'eau sur la côte atlantique, en hiver et en migration en particulier, et dans la continuité des mesures d'étude du fonctionnement biologique et sociologique de la baie (cf. action n° XX et fiche action 17 du DOCOB Habitats), il est souhaitable de travailler sur le partage de l'espace entre les activités humaines et les populations d'oiseau.

Il s'agirait ici de travailler sur 3 points :

- le partage de l'espace dans la baie entre activités humaines et oiseaux : création de "réserves de pêche à pied", éventuellement tournantes ou temporaires en fonction des "réserves" existantes et des résultats de l'étude sur le fonctionnement de la baie ; réglementation de la circulation des voitures sur le Gois ; aménagement de structures nécessaires à l'accueil d'un nombre raisonné de pêcheurs...
- une campagne d'information et de sensibilisation des personnes qui fréquentent la baie ou les reposoirs de marée haute (pêcheurs à pied, chasseurs, clubs de sport). Lien à faire avec la même action sur les prés salés : pose de panneaux, sessions de formation des responsables de clubs de sport, diffusion de documents à un large public
- un renforcement des moyens de contrôle de la pêche à pied (quantité, maille), par exemple sur le modèle de ce qui se pratique sur les traicts du Croisic

**Correspondance fiches milieux** : Fiche milieu vasières, objectif 1.

**Correspondance DOCOB Habitats** : fiches action 16 et 21

#### **Espèces visées et milieux concernés**

Limicoles hivernants et migrateurs, Bernache cravant, Canard siffleur, autres canards de surface.

Habitats d'intérêt communautaire concernés : replats exondés à marée basse (1140), Estuaires (1130), bancs de sable à faible couverture marine (1110)

#### **Facteurs actuels influant sur leur état de conservation**

Facteurs positifs :

Facteurs négatifs : concurrence spatiale oiseaux/pêcheurs (dérangement), possible concurrence "trophique", dérangement de certains reposoirs de marée haute (Gois, Collet...)

#### **Maîtres d'ouvrages potentiels**

Collectivités, Associations de pêcheurs à pied amateurs, Clubs de sports nautiques, Société et associations de chasse, Associations de protection de la nature, ASVPG, Comité Régional des Pêches, Direction Départementale des Affaires Maritimes

## PERIMETRE D'APPLICATION

**Principaux secteurs** : vasière de la baie prioritairement. De façon secondaire, zones exondées sur la côte ouest de l'île et sur la côte des pays de Monts (Pont d'Yeu)

**Surface concernée estimée** : minimum 10 000 ha

**Principaux statuts réglementaires** : réserve de chasse dans la partie est de la baie

**Principaux statuts fonciers** Domaine public maritime

## INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Mise en œuvre des réserves de pêche à pied

Amélioration de la circulation sur le Gois et autour du polder de Sébastopol

Nombre de panneaux d'information, de documents diffusés et de sessions réalisées

Evolution des herbiers de zostères (et fréquentation des herbiers par les bernaches)

Suivi de l'application de la réglementation

## ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

### Non rémunérés

Bilan de la réglementation existante dans la baie (périodes et zones d'interdiction actuelles de la pêche à pied)

Engagement des clubs de sports à informer leurs adhérents et à ne pas fréquenter certains secteurs à certains moments (proximité des reposoirs de marée haute)

Engagement des associations de pêcheurs à pied amateurs à diffuser l'information sur la sensibilité des oiseaux et sur les réserves de pêche auprès de leurs réseaux.

### Rémunérés

- Travail en commun des collectivités, des associations de pêcheurs à pied, des pêcheurs professionnels et des associations de protection de la nature à la création de réserves de pêche  
- Travail des collectivités sur l'amélioration de la circulation et du stationnement sur le Gois et aux alentours (dont Sébastopol).

- Travail en commun des clubs de sport et des associations de protection de la nature sur la définition de zones de tranquillité (*à recouper avec la fiche action sur les prés salés*)

- Réalisation des panneaux pour la création de la réserve de pêche

- Réalisation de panneaux et de documents d'information sur la sensibilité des espèces à destination des pêcheurs à pied amateurs par exemple sur le modèle de ce qui se pratique à Guérande (plaquette réalisée en collaboration avec les professionnels de la pêche)

- Réalisation de panneaux, de documents et de sessions d'information sur la sensibilité des espèces à destination des pratiquants de sports nautiques

- à voir Mise en place d'une "brigade" de surveillance des secteurs les plus fréquentés (par exemple brigade à cheval), pour informer les pêcheurs et faire respecter la réglementation (engins, tailles et quantités)

## BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Concertation pour création de réserve de pêche	<b>Coûts</b>
Réflexion amélioration circulation autour du Gois	5 000 € ?
Panneaux réglementaires, panneaux d'information et pose des panneaux	???
Documents d'information et diffusion	≈1 500 euros /panneau
Sessions de formation	??
Création d'une brigade de surveillance à voir...	600 €/j
	80 000 €/an (??)
<b>Total sur 5 ans</b>	

	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt85</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>						

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Engagement	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Concertation pour création réserve de pêche et création de(s) la() réserve(s)						
Réglementation de la circulation autour du Gois (réflexion et mise en œuvre)						
Réalisation de panneaux d'information et pose						
Création de diffusion de documents d'information						
Sessions de formation						
Création d'une brigade et mise en oeuvre						

### Financement PDRH :

A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Conception de panneaux
- Fabrication
- Entretien des équipements d'information
- Etudes et frais d'expert

A32325P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge l'objectif d'amélioration de la circulation autour du Gois.

### Autres financements possibles

Région / MEDDAT / Agence de l'eau / FEDER / fondation de France / Collectivités :

- Concertation pour création des réserves de pêche (par ex Fondation de France)
- Documents d'information (possibilité de l'inclure dans l'animation du DOCOB)
- Sessions de formation (possibilité de l'inclure dans l'animation du DOCOB)
- Création d'une brigade de surveillance

### REMARQUE :

- lien à faire avec la fiche action Bernache, la problématique de pâturage des bernaches dans les cultures étant étroitement liée à l'évolution des herbiers de zostères. En effet, ceux-ci semblent souffrir de la surfréquentation de la baie par les pêcheurs à pied amateurs.
- Lien à faire avec la fiche action "mieux comprendre le fonctionnement biologique de la baie de Bourgneuf"



## Mieux comprendre le fonctionnement de la baie de Bourgneuf

### DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

#### **Objectif et description de l'action**

Actuellement, les interactions entre les activités humaines au sein de la baie (pêche à pied professionnelle et surtout pêche à pied de loisir) et les évolutions des populations d'oiseaux sont mal caractérisées. Ceci est dû notamment au manque de connaissance sur la répartition des oiseaux à marée basse, liée aux ressources trophiques mais aussi certainement à la fréquentation humaine (phénomènes de dérangement).

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de pêcheurs à pied pose des problèmes de sécurité dans certains endroits.

Afin que la baie conserve son rôle primordial pour l'accueil des oiseaux d'eau sur la côte atlantique, en hiver et en migration en particulier, et pour proposer des mesures d'éventuelles améliorations des pratiques de pêche à pied et de sport dans la baie, il est nécessaire de faire un bilan des connaissances sur le fonctionnement de la baie afin d'actualiser ces connaissances si nécessaire :

- connaissances sur la répartition des invertébrés
- connaissances sur le régime alimentaire des oiseaux d'eau dans la baie
- répartition des oiseaux à marée basse
- répartition des pêcheurs à pied dans la baie (études en cours dans le cadre du DOCOB Habitats)

- améliorer l'acquisition des connaissances sur les reposoirs de marée haute (coordination souhaitable entre LPO et ONCFS, actuellement chaque structure compte de son côté)

**Correspondance fiches milieux** : Fiche milieu vasières, objectif 2.

**Correspondance DOCOB Habitats** : fiches action 15, 16 et 17. *L'action 17 a déjà fait l'objet de financements (suivi des herbiers de zostères par l'Université de Nantes).*

#### **Espèces visées et milieux concernés**

Limicoles hivernants et migrateurs, Bernache cravant, Canard siffleur.

**Habitats d'intérêt communautaire concernés** : replats exondés à marée basse (1140), Estuaires (1130), bancs de sable à faible couverture marine (1110)

#### **Facteurs actuels influant sur leur état de conservation**

Facteurs positifs :

Facteurs négatifs : concurrence spatiale oiseaux/pêcheurs (dérangement), possible concurrence "trophique"

#### **Maîtres d'ouvrages potentiels**

IFREMER, Universités, Associations de protection de la nature, Direction Départementale des Affaires Maritimes, ONCFS

### PERIMETRE D'APPLICATION

**Principaux secteurs** : vasière de la baie prioritairement. De façon secondaire, zones exondées sur la côte ouest de l'île et sur la côte des pays de Monts (Pont d'Yeu)

**Surface concernée estimée** : 10 000 ha

**Principaux statuts réglementaires** : réserve de chasse dans la partie est

**Principaux statuts fonciers** Domaine public maritime

### INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Synthèses de données (invertébrés, régime alimentaire, fréquentation humaine, évolution des herbiers de zostères) et mise en œuvre des études complémentaires

Mise en œuvre d'une étude sur la répartition des oiseaux à marée basse et résultats

Cohérence des résultats des suivis de reposoirs de marée haute

### ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

**Non rémunérés**

Diffusion des résultats des études aux acteurs locaux concernés par la problématique : communes et communautés de communes, pêcheurs à pied professionnels, société et associations de chasse, associations de pêcheurs à pied de loisir, associations naturalistes, universités.

**Rémunérés**

- Réalisation des synthèses de données
- Réalisation des études complémentaires
- Suivi des reposoirs de marée haute
- Inventaire des plans d'eau existants (cartographie)
- Diagnostic initial
- Suivi de la gestion
- Proposition d'une gestion « idéale » par plans d'eau

**BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**

Synthèses de données	<b>Coûts</b> 6 000 €
Etudes complémentaires	?? en fonction des besoins
Etude de la répartition des oiseaux à marée basse	15 000 €(???)
Suivi des reposoirs de marée haute (ONCFS/LPO)	25 000 €/an
<b>Total sur 5 ans</b>	

	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt85</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>						

**CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE**

<b>Engagement</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<i>Synthèse des données</i>						
<i>Etude de la répartition des oiseaux à marée basse</i>						
<i>Etudes complémentaires</i>						
<i>Suivi des reposoirs de marée haute</i>						



## Favoriser la nidification des oiseaux dans les zones ostréicoles

### DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

#### **Objectif et description de l'action**

L'objectif est de conforter ou favoriser la présence d'oiseaux nicheurs dans les zones ostréicoles, en développant une mosaïque de milieux. En effet, les secteurs de dépôts coquilliers ou peu fréquentés par les professionnels sont favorables à la tranquillité des oiseaux nicheurs. Il s'agirait ici de mettre en valeur ce qui se pratique déjà et d'améliorer la gestion des zones ostréicoles, sur la base du volontariat.

**Correspondance fiches milieux** : Fiche milieu pré salé, enjeu 1, objectifs 2 et 3.

**Correspondance DOCOB Habitats** : fiche action 8

#### **Espèces visées et milieux concernés**

Espèces de l'annexe I : Avocette élégante, Echasse blanche, Gravelot à collier interrompu, Sterne pierregarin, Mouette mélanocéphale, Gorgebleue à miroir

Autres espèces à forte valeur patrimoniale : Vanneau huppé, Petit Gravelot, Chevalier gambette, Bergeronnette printanière, Pipit farlouse, Linotte mélodieuse, Bruant des roseaux, ...

Habitats d'intérêt communautaire concernés : lagunes (1150), replats exondés (1140) prés salés (1310, 1320, 1330), fourrés thermo-atlantiques (1420)

#### **Facteur(s) actuels influant sur leur état de conservation**

Facteurs positifs : utilisation de coquilles sur les chemins et les bords de bassin, conservation d'une mosaïque de végétation, bassins avec pentes douces et faibles niveaux d'eau, faible fréquentation de certains secteurs.

Facteurs négatifs : artificialisation des bordures de bassins (accentuation des pentes, bordures en béton), dérangement ponctuel ou continu (personnes, machines, chiens), hauts niveaux d'eau toute l'année

#### **Maîtres d'ouvrages potentiels**

Exploitants ostréicoles (gestionnaires ou propriétaires), autres professionnels de la conchyliculture (SRC, SMIDAP...), associations de professionnels (OP des Pays de la Loire), experts environnementaux, IFREMER

### PERIMETRE D'APPLICATION

**Principaux secteurs** : zones ostréicoles de l'île et du continent

**Surface concernée estimée** : 250 à 300 ha

**Principaux statuts réglementaires** : réserve de chasse (une partie de l'ancien polder de la Prise)

**Principaux statuts fonciers** Propriétés privées en grande majorité

### INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Nombre de contrats engagés (Mesures Agri Environnementales ou contrat N2000)

Evolution du nombre de couples nicheurs et de la réussite de reproduction

### ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

#### **Non rémunérés**

- Consultation de la direction des affaires maritimes et de l'IFREMER pour évaluer les risques sanitaires de cette action

- Surveillance des chiens, en particulier entre mars et août.
- Sens de circulation ou zones de non fréquentation, selon diagnostic
- Pas de travaux (y compris ceux prévus dans le contrat) pendant la période de nidification (de mars à août), sauf consultation de l'expert
- Pas de produits phytosanitaires pour l'entretien des bordures de bassins et de claires
- Pas de recreusement de bassins ou de reprofilage à la verticale
- Surveillance de l'apparition de Baccharis (en lien avec l'animation du DOCOB)
- Pas de dépôt de déchets et gravats (hormis coquilles vides)
- Pas de brûlis de végétation

**Rémunérés** (cf. en annexe la liste des mesures PDRH correspondantes)

Les engagements seront choisis en fonction des résultats du diagnostic

- Complément d'inventaire des populations de laro-limicoles et de passereaux nicheurs dans les prés salés "ostréicoles", afin d'établir des secteurs prioritaires
- Diagnostic naturaliste et de gestion dans les concessions ostréicoles volontaires, réalisé par un expert et sous la responsabilité de la structure animatrice
- Dans les zones accessibles aux engins, travaux de reprofilage des berges des bassins et/ou des fonds de bassins
- Travaux de "rajeunissement" de la végétation sur chemins ou îlots. La nécessité, la méthode et les outils seront à déterminer selon le diagnostic (pose de coquilles, débroussaillage...)
- Lutte contre les espèces végétales invasives, en particulier le Baccharis
- Encadrement des travaux lors de leur réalisation si le diagnostic le prévoit, par un expert environnement
- Gestion des niveaux d'eau dans les bassins non utilisés par les professionnels (niveau d'eau optimal 10 cm), et pose d'ouvrages nécessaires à la gestion de l'eau si besoin. La gestion pourrait se faire en régie ou par un organisme compétent en matière de gestion des milieux naturels, par convention avec la profession. Cet engagement doit tenir compte du besoin d'assec estival nécessaire à la minéralisation des claires (grâlage) et de la nécessité de ne pas voir se développer des végétations algales dans les bassins en activité
- Création d'outils de valorisation des engagements : panneaux et plaquettes d'information, création d'un "label biodiversité" ou d'une mesure spécifique à intégrer dans le label produit en cours de création
- Suivi de l'évolution des colonies d'oiseaux nicheurs

## BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

	Coûts
Complément d'inventaire des populations de laro limicoles et de passereaux	≈1 500 €
Diagnostic naturaliste et de gestion	≈300 € / diagnostic
Travaux de reprofilage des berges et des bassins (si nécessaire)	2,20 €/ ml ou ? €/ m <sup>2</sup>
Travaux de rajeunissement de la végétation et lutte contre les espèces envahissantes	manuel : ?? mécanique : ??
Encadrement des travaux	300 €/j
Concertation gestion des niveaux d'eau	< 1 000 €
Pose d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau	???
Gestion des niveaux d'eau	< 1 000 €/an
Suivi de l'évolution des colonies d'oiseaux nicheurs	≈1 500 € par an
<b>Total sur 5 ans</b>	

<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>	<b>Etat</b>	<b>Ag.eau</b>	<b>Region</b>	<b>Dpt85</b>	<b>EPCI</b>	<b>Autres</b>

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

<b>Engagement</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<i>Inventaire des oiseaux nicheurs</i>						
<i>Diagnostics</i>						
<i>Travaux</i>						
<i>Suivi des oiseaux nicheurs</i>						

### Annexes

#### Financement PDRH (à intégrer dans une éventuelle MAE) :

A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.

Cette mesure du PDRH peut prendre en charge les engagements suivants :

- Diagnostic
- Travaux de rajeunissement de la végétation
- Encadrement des travaux

A32331 : Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires

Cette mesure du PDRH (spécifique aux milieux côtiers) peut prendre en charge les engagements suivants :

- Diagnostic
- Travaux de reprofilage des berges et des bassins
- Encadrement des travaux
- Pose d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau
- Gestion des niveaux d'eau

Dans les 2 cas, le diagnostic permettra au service instructeur de constater l'éligibilité des travaux à la mesure et de contrôler ces travaux

A32320 P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Cette mesure du PDRH (spécifique aux milieux côtiers) peut prendre en charge les engagements suivants :

- Lutte contre les espèces végétales invasives, en particulier le Baccharis

#### Autres financements possibles

Région / MEDDAT / Agence de l'eau / FEDER / Fondation de France :

- Complément d'inventaire laro-limicoles et passereaux
- Diagnostics
- Concertation avec les associations de professionnel pour la gestion des niveaux d'eau
- Gestion des niveaux d'eau
- Création d'un label biodiversité
- Suivi de l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs, dans les zones concernées par les contrats en en dehors.

REMARQUE : certaines actions pourraient être incluses dans le cahier des charges du Label sur lequel sont en train de travailler certains professionnels (l'engagement d'un contrat Natura 2000 pourrait par exemple être dans le cahier des charges du label)

## Proposition de charte Natura 2000

### Engagements et recommandations de portée générale applicables à l'ensemble du site

Ensemble du site	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site (circulation des véhicules à moteur, divagation des chiens, loi sur l'eau, ...) <i>cf mémento annexé</i>	Absence/présence de procès verbal.
Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice et/ou aux experts intervenant dans le cadre de la mise en oeuvre du Docob. (les personnes qui adhéreront à la charte Natura 2000, si elles en font la demande, seront prévenues du passage de l'animateur ou d'experts)	Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.
Informers les mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la présente Charte.	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.
Informers tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.	
Ne pas introduire d'espèce(s) animale(s) ou végétale(s) envahissante(s), invasive(s) ou exogène(s) <i>cf liste annexée</i>	Absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes
Ne pas s'opposer et faciliter la destruction des espèces animales ou végétales envahissantes, invasives ou exogènes.	
Ne pas dégrader les aménagements réalisés sur les sites dans le cadre de la mise en oeuvre du Docob.	Absence de dégradation des aménagements réalisés
Prendre connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, protégés ou patrimoniaux présents sur les parcelles engagées.	
Informers la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle	
<p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les travaux aux caractéristiques environnementales du site : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir la période d'intervention de travaux éventuels afin de ne pas perturber la faune et la flore (aucune intervention au printemps pour des travaux concernant les milieux naturels)</li> <li>- Se rapprocher de la structure opératrice Natura 2000 pour des précautions adaptées</li> </ul> </li> <li>• Adapter (en fréquence, en intensité ou en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans les sites Natura 2000 et privilégier les secteurs les moins sensibles pour les manifestations</li> <li>• Interdire d'une manière générale les apports de produits dangereux pour l'environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux sur les habitats naturels d'intérêt communautaire ainsi qu'à leurs abords immédiats;</li> <li>- En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages)</li> </ul> </li> </ul>	

## Engagements zonés sur l'Estran (vasières, récifs, prés salés)

Pour ce type de milieux, les usagers et les gestionnaires ne sont pas propriétaires. Cependant, les collectivités publiques, les associations sportives, les prestataires de services qui proposent des activités ou les occupants du domaine public peuvent souscrire à la Charte Natura 2000 et participer ainsi à la préservation des habitats naturels et des espèces littorales.

Estran (vasières, récifs, prés salés)	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
Informier le public sur les enjeux environnementaux de la baie et la préservation du patrimoine naturel.	
Informier et tenter de faire respecter les recommandations et réglementations sur la pêche à pied (taille et quantité des coquillages et des poissons).	
Informier les clubs nautiques et, dans la mesure du possible, l'ensemble des pratiquants sur le partage de l'espace dans la baie ( <i>prendre connaissance des mesures de gestion en vigueur</i> )	
Préserver la quiétude des zones de gagnage ou des reposoirs des oiseaux.	
Préserver les récifs et prés salés	
<i>Recommandations :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas réaliser de travaux lourds entraînant une artificialisation du trait de côte (<i>Exceptés ceux engagés dans le cadre du DOCOB ou pour des raisons majeures de sécurité</i>)</li> </ul>	